

2008/160 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA VILLE DE LYON AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COMITE DE LA FOIRE DE LYON (COFIL) (DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 8 avril 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« La Ville de Lyon est membre de droit du Conseil d'Administration de cette association. Il convient de désigner un représentant permanent qui siègera au Conseil d'Administration et sera mandaté pour assister aux Assemblées Générales.

Je vous propose la candidature de Jean Michel DACLIN. »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le statut de l'Association ;

Vu le résultat du scrutin auquel il a été procédé ,

DELIBERE

Est désigné pour représenter la Ville de Lyon au sein du Conseil d'Administration du Comité de la Foire de Lyon :

- Jean Michel DACLIN qui est également mandaté pour siéger aux Assemblées Générales.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

G. COLLOMB